

Nouvelles organisations : Donnons les moyens aux bénévoles de porter la voix des patients !

France Assos Santé est l'organisation de référence pour représenter et défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Notre mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016).

Ma santé 2022 a apporté pour la première fois une réponse globale en proposant de transformer des organisations pour décloisonner les soins, avec la création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC).

France Assos Santé s'est mobilisée dès 2019 pour encourager l'intégration de la représentation des patients dans ces organisations, bien qu'elle ne soit pas toujours prévue dans les textes. Au national comme en région, nous avons œuvré auprès des professionnels de santé, des politiques et des institutions pour faire reconnaître la légitimité des associations au travers d'actions (formation, informations, fiches mission).

Aujourd'hui, l'approche des représentants des usagers dans la majorité de ces organisations fait d'eux un maillon indispensable pour représenter les intérêts et droits des usagers au sein de ces nouveaux dispositifs territoriaux. Ils permettent ainsi aux professionnels d'être au plus près des réalités territoriales, besoins et attentes des usagers et de leurs aidants.

Cependant, nous sommes confrontés à une nouvelle difficulté dans la représentation des usagers et des patients : **le défraiement dans le cadre des déplacements liés à leur mission.**

Il est primordial que les représentants associatifs souhaitant s'engager dans ces dispositifs territoriaux à titre bénévole ne soient pas pénalisés financièrement par la réalisation de cette mission d'intérêt général et qu'ils puissent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement.

Nous appelons donc ces nouvelles organisations, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, à soutenir la représentation des usagers au sein de ces dispositifs en favorisant le défraiement des bénévoles engagés dans ce nouvel échelon de démocratie sanitaire.

Contact presse :

Aurélie CASSARIN-GRAND – 06 25 47 08 09 – acassarin-grand@france-assos-sante.org